

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Face à l'inflation, ouvrir les négociations pour augmenter les salaires

Le 1er juin dernier, le Smic a automatiquement augmenté suite à l'actualisation du taux d'inflation à 2,4%. **Immédiatement, près de 80 % des branches professionnelles avaient au moins un minima sous le seuil du Smic.** Dans les branches comme dans les entreprises, la CGT appelle à la réouverture des négociations pour augmenter les salaires. Dans la fonction publique, l'Etat doit montrer l'exemple et annoncer, enfin, le dégel du point d'indice.

Malgré l'explosion des prix, malgré les difficultés quotidiennes des travailleurs et des travailleuses à se rendre à leur travail, à faire le plein et à remplir leur frigo, **le gouvernement refuse d'agir pour l'augmentation des salaires.** Une mesure immédiate permettrait de répondre à la difficulté sociale sans courir en négociation derrière la hausse du Smic : l'indexation des salaires sur les prix, telle qu'elle existait jusqu'en 1983, et qui permet simplement de ne pas perdre en niveau de vie.

Au lieu de mettre l'échelle mobile des salaires à l'ordre du jour, le gouvernement se contente de remettre tardivement un projet de décret "sanction" pour les branches dont un minima est inférieur au Smic. Alors que la loi de financement de la sécurité sociale 2026 prévoit des sanctions qui conditionneront les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises au respect de la loi, le projet de décret organise, au contraire, leurs portes de sortie. La multiplication de ces exceptions affaiblit la capacité des travailleurs et des travailleuses à faire valoir leurs droits, et encourage le patronat à s'extraitre des obligations de négociations collectives. Le gouvernement doit revoir sa copie et mettre en œuvre les sanctions qu'il avait annoncées dès la conférence sociale du 16 octobre 2023.

Les mobilisations et les grèves pour obtenir la réouverture des négociations collectives s'organisent, notamment dans l'agroalimentaire : NPLF, Refresco, Brossard, la laiterie Triballat, Despinasse, Hm Clause et Marie Blachère. Dans l'entreprise Linamar, équipementier automobile à Saint-Chamond, les salarié-es ont obtenu suite à leur grève une augmentation générale mensuelle de 3% et le versement d'une prime annuelle de 1000 euros. Dans les établissements privés de soins, les mobilisations se succèdent comme à la clinique du Val Josselin. Après 107 jours de grève, les salarié-es de l'Ehpad des Feuillants, à Poitiers, ont arraché la transformation des primes accordées à certains personnels en « complément contractuel pérenne de 75 euros bruts mensuels » et le quasi-doublement de l'indemnité de sujétion pour le travail les dimanches et jours fériés.

Dès ce mercredi, ce seront les travailleurs et les travailleuses des groupes H&M et Brico Dépôt qui se feront entendre pour décrocher des augmentations de salaires et faire valoir le droit : **face à l'inflation, les directions patronales doivent s'asseoir à la table des négociations et respecter la loi.**

L'urgence, c'est d'augmenter les salaires, le point d'indice et les pensions.

Montreuil, le 24 juin 2026